CAHIER DE GESTION DU SITE CLASSÉ DES PAYSAGES DU CANAL DU MIDI

ET DU FUTUR SITE CLASSÉ DES PAYSAGES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION DU CANAL DU MIDI







LES ENSEMBLES PAYSAGERS INDISSOCIABLES ET SOLIDAIRES DU CANAL DU MIDI

LA VALLÉE DE L'AUDE

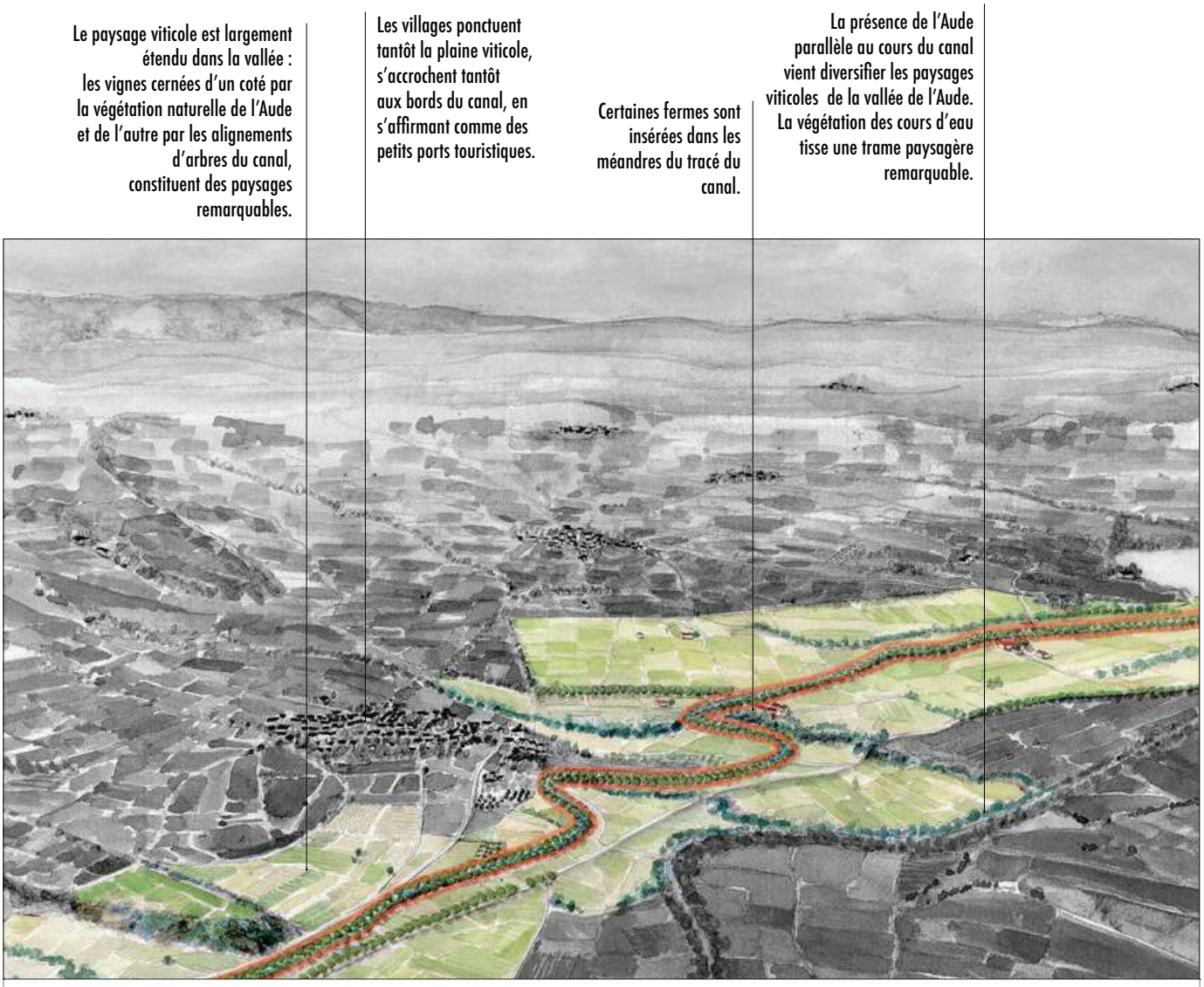


Après avoir franchi le Fresquel, le canal du Midi chemine en balcon dans la vallée inondable et fertile de l'Aude, entre les piémonts de la Montagne Noire et des Corbières. De part et d'autre l'accompagnent la RD 610 (Via Aquitania) en belvédère et l'Aude avec son imposante ripisylve. Pechs méditerranéens, palette végétale des bocages et mer de vignes s'imbriquent aux abords du canal. Marseillette est le point singulier de cette séquence, noeud entre la plaine vallonnée de Carcassès et la plaine viticole de l'Aude, offrant des vues singulières et des effets de surprise depuis les abords du canal sur la montagne d'Alaric massive au sud et sur l'étang asséché de Marseillette au nord, vaste mosaïque de vergers, vignes, cultures maraîchères et riziculture. A l'est, les ponctuations végétales font points d'appel tandis que le couloir de la « cluse d'Argens » entre le canal et l'Aude introduit des paysages plus arides. La question des limites urbaines liées à l'attractivité carcassonnaise, l'exploitation des carrières et des parcs éoliens se pose.

Communes concernées

13 dans l'Aude : Argens-Minervois, Azille, Badens, Blomac, Carcassonne, Homps, La Redorte, Marseillette, Puichéric, Trèbes, Villalier, Villedubert, Villemoustaussou.

1 dans l'Hérault : Olonzac.



LA VALLÉE DE L'AUDE

(c) Serena Palazzi

LA VALLÉE DE L'AUDE

Description de l'ensemble paysager

La vallée de l'Aude s'inscrit dans une large dépression, bordée au nord par la montagne Noire et au sud par l'Alaric. La plaine, relativement resserrée à l'ouest, près de Carcassonne, s'élargit et s'oriente est – ouest avant de s'infléchir vers le nord près de Blomac, puis bifurque à nouveau vers le sud au droit d'Olonzac. L'Aude franchit alors un resserrement du relief, perçu comme un défilé qui marque l'extrémité est de cet ensemble, entre Homps et Argens-Minervois.

Dans cet ensemble paysager, le canal et Aude cheminent parallèlement, soulignés respectivement par les alignements et la ripisylve. La viticulture est omniprésente et génère un paysage ouvert et structuré.

La plaine est en partie inondable et présente entre Marseillette et Puichéric un ancien étang asséché dont le drainage intercepte le canal.

Les collines ou coteaux qui ponctuent la plaine ont une forte ambiance méditerranéenne liée à leurs boisements de pinèdes, chênaies ou garrigues.

Dans ce paysage rural, l'habitat est groupé en villages aux allures très méditerranéennes, avec souvent des silhouettes bâties en point d'appel (Villedubert, Trèbes, Puichéric, Azille) et un port au droit du canal (Trèbes, Marseillette, Homps, Argens-Minervois).

L'extension des centres urbains importants, Carcassonne et Trèbes, et celle des villages, plus ou moins proches du canal, est limitée sur ce territoire, qui est en grande partie inondable et préservé sur les coteaux par la présence de la vigne. On constate toutefois le développement de lotissements et zones d'activités souvent d'une grande banalité.

Au sud du canal le regard s'arrête le plus souvent sur la ripisylve de l'Aude et plus ponctuellement sur des coteaux proches ou la RD 610. Cette alternance de vues éloignées et rapprochées annule la perception continue de la montagne de l'Alaric au sud. Toutefois le massif, qui est vu dans son ensemble par effet de perspective fuyante à ses extrémités ouest et est, a un réel intérêt patrimonial et paysager. Au nord le regard s'arrête alternativement sur une succession de collines et coteaux ou sur la RD 610.



La vallée de l'Aude : la viticulture omniprésente génère un paysage ouvert et structuré

LA VALLÉE DE L'AUDE

Sur trois secteurs le canal rencontre des paysages particuliers :

- L'étang de Marseillette, d'environ 2000 ha, sur 6 communes, a été pressenti en 1785 par M. Lespinasse, ingénieur en chef du canal du Languedoc, pour être transformé en réservoir d'alimentation du canal du Midi. Le projet n'a finalement pas vu le jour. Une grande campagne d'assèchement fut lancée en 1804 et un ouvrage fut construit au droit du canal du Midi pour laisser passer les eaux de la rigole de fuite. En outre, un autre canal souterrain sur plus de 2 km passe sous le canal (tunnel de Naudy). L'ancien étang est aujourd'hui cultivé (rizières notamment) et maillé d'un bocage lâche qui souligne son système de drainage. Il offre des paysages remarquables d'eau, de digues et de canaux. C'est une vaste entité paysagère qui mérite d'être protégée et mise en valeur en tant que telle.

- Le vignoble qui descend sur le grand versant en cône depuis le village perché d'Azille jusqu'au canal présente un paysage très pittoresque et authentique.

- L'étang de Jouarres près de Homps offre un cadre bucolique, entouré de vignes et de pinède.

Le tracé de l'ancien canal au nord de Carcassonne est jalonné de quelques vestiges d'ouvrages encore visibles (épanchoir et port de Foucaud, aqueduc de l'Arnouze, écluse de Vilaudy).

Les paysages de cet ensemble sont marqués par la présence de grand éolien : la blancheur et la taille des machines situées sur les hauteurs les met en co-visibilité directe avec le canal, parfois même lorsqu'elles se situent à une distance bien supérieure au recul minimal de 2 km par rapport au canal préconisé dans ce « bassin éolien » du lézignanais (Plan de gestion des paysages audois vis-à-vis des projets éoliens, 2005).

C'est une vallée à plaine viticole, ponctuée de petits villages, où l'Aude et le canal cheminent parallèlement, avec des échappées visuelles permettant la perception en toile de fond de la montagne d'Alaric au sud et au nord, en arrière-plan encore plus lointain, la Montagne Noire.



Un cadre bucolique, entouré de vignes et de pinède



Un paysage pittoresque et authentique



Les paysages de cet ensemble sont marqués par la présence de grand éolien

LA VALLÉE DE L'AUDE

Le site classé dans cette séquence

Le site classé se cale au nord sur la succession des petits reliefs, très pittoresques, plantés d'oliviers et de vignes, ponctués de buttes calcaires ornées de cyprès. Lorsqu'ils se trouvent trop en retrait, il se cale sur le tracé de la RD 610 dite « La Minervoise », ancienne voie romaine Aquitania, ligne structurante et repère très visible dans les paysages, souvent accompagnée d'alignements de platanes : très touristique, elle offre des vues remarquables sur le canal et son écrin.
Au sud, il s'appuie le plus souvent sur l'imposante ripisylve de l'Aude, qui constitue une limite paysagère forte, continue et toujours située du même côté du canal avec un singulier encerclement à Trèbes et à partir de Marseillette (où la Via Aquitania traverse le canal), il se cale sur la RD 610 et sur les coteaux proches.

Selon l'implantation du canal par rapport à ces grandes composantes linéaires, le périmètre évolue suivant 5 séquences distinctes, pour préserver la continuité de l'écrin paysager de l'ouvrage.

En banlieue est de Carcassonne, le périmètre met l'urbanisation à distance d'ouvrages patrimoniaux remarquables :
- en rive Nord, il protège la rive abrupte et étroite du canal, puis englobe les zones inondables aux abords du Fresquel, de la rigole du canal et l'extrémité est du tracé initial du canal abandonné en 1810 ; il se cale contre l'urbanisation des zones commerciales ;
- en rive Sud il englobe une partie du site inscrit de « l'écluse Saint-Jean, sa pièce d'eau et son ancienne commanderie » et la totalité de l'ancien site inscrit « les rives et plan d'eau du Fresquel, entre le grand bief du Pont Rouge et le pont Saint-Jean, et les deux allées de cyprès qui le bordent » ; il inclut l'ancien lit du Fresquel dans le secteur de Fuméral, puis rejoint la ripisylve de l'Aude.

De Villalier à Trèbes, le périmètre protège des paysages plus confidentiels, resserrés entre les versants viticoles complexes des pechs et la foisonnante ripisylve de l'Aude :
- en rive Nord, il préserve l'intégrité paysagère des premiers versants qui dominent le canal, incluant le château Saint-Pierre de Trapel, le Pech Gardi et le domaine de Canta-Lauze.
- en rive Sud, il se cale contre l'Aude, incluant plusieurs domaines agricoles remarquables: Villecarla et Saint-Augustin.



Un périmètre animé par une agriculture plurielle



Des vues préservées en direction du canal depuis la RD 610 dénommée « La Minervoise »



Le canal longe l'étang de Marseillette

LA VALLÉE DE L'AUDE

Le site classé dans cette séquence

De Trèbes à Marseillette, le site classé préserve deux ensembles paysagers, isolés visuellement, et aux ambiances contrastées :
- en rive Nord, le site englobe un plateau viticole, isolé visuellement du canal qui se déroule à son pied, et prend appui sur la ligne structurante de « La Minervoise », mais qui offre, depuis ce parcours très touristique, un panorama grandiose. Puis à l'entrée ouest de Marseillette, le périmètre inclut des parcelles qui, bien délimitées au sud par le très bel alignement de cyprès du canal, préservent de belles mises en scène sur l'ouvrage.
- en rive Sud, il englobe les paysages agricoles de la plaine inondable jusqu'à l'Aude, avec leurs châteaux et leurs parcs.

Après le franchissement du canal par la RD 610 à Marseillette, le site classé s'appuie au plus près de l'étang asséché, puis jusqu'à Homps, sur les pechs caractéristiques de la plaine viticole de l'Aude composant un fond de scène en rive nord. En rive sud, c'est « La Minervoise » qui dessine la plupart des limites paysagères du site.

- En rive Nord, il se cale d'abord sur l'étroite voie de ceinture qui longe, entre canaux et roselières, l'étang asséché de Marseillette (laissé hors classement, car méritant une protection spécifique), et inclue : un ancien coude abandonné du canal en balcon, qui ouvre une large vue sur l'étang, le château de Fonfile (ancien domaine Ranchin) construit pour surveiller les travaux d'assèchement de l'étang, la spectaculaire rigole de l'étang qui passe par le tunnel de Naudy sous le canal, le château Pelletier. Il s'adapte ensuite au grand parcellaire et aux structures paysagères complexes des collines, intégrant le pech de la Guirande, puis prenant appui sur des composantes diverses, mais tangibles du paysage : le ruisseau de Villarzel, l'ancienne voie ferrée, l'ancien étang de la Redorte, les coteaux de l'Argent-Double, les abords du grand versant viticole d'Azille (AOC Minervois la Livinière), enfin les rives du lac de Jouarres.

- En rive Sud : il s'appuie généralement sur « La Minervoise », dont il préserve ainsi les vues vers le canal, mais en s'adaptant : le périmètre s'étend parfois vers le sud au-delà de cette ligne structurante, en intégrant une partie de la plaine inondable de l'Aude sur la commune de La Redorte. Plus à l'est, il reste en deçà de la RD 610, se limitant au domaine de la ferme de Saissac ou se calant contre les zones urbanisées ou urbanisables de Puichéric ainsi que l'aqueduc pittoresque d'Azille aux Condamines, prégnant dans le paysage.

En aval de Homps, le canal du Midi se détourne de la Minervoise (et du GR 77) pour suivre l'Aude au sud : cet étroit sillon creusé dans les contreforts calcaires des Corbières jusqu'à Argens-Minervois, offre au parcours une ambiance particulièrement pittoresque.
En rive nord-est : le périmètre inclut les versants pentus des massifs calcaires qui dominent le canal d'environ 100 m : Mourrel Ferrer, Serre des Cades, Pech Laurier, puis les Gariguettes. Il inclut notamment le domaine de Bassanel (AOC Minervois) et sa chapelle.
En rive sud-ouest : le classement protège l'étroite bande inondable à la sortie de Homps en façade des zones urbanisées, puis il se cale sur la ripisylve de l'Aude jusqu'à la limite du site inscrit du village d'Argens-Minervois.

Ce long fuseau préserve ainsi les abords de nombreux ouvrages patrimoniaux du canal avec des points de vues remarquables: le superbe épanchoir de l'Argent-Double ; l'auberge de « La Dînée » à la Redorte, créée par P.P. Riquet, pour permettre aux voyageurs des coches d'eau de dîner le 3e jour de navigation au départ de Toulouse; la ferme fortifiée de La Métairie du Bois ; l'insolite « Pyramide » de Puichéric (obélisque de limite entre diocèses, MH inscrit).



La « Pyramide » de Puichéric (MH inscrit)

LA VALLÉE DE L'AUDE

Les objectifs particuliers de gestion du site

Les orientations de gestion dans cette partie du site classé des paysages du canal du canal doivent s'attacher à :

- Préserver l'intégrité paysagère des petits reliefs sur lequel le canal s'appuie ou qui composent son fond de scène ;

- Préserver la qualité des paysages viticoles : côté plaine, alignements, haies bocagères et bosquets qui accompagnent les domaines; côté versants, les cordons et ponctuations de chênes, d'amandiers et de cyprès ;

- Valoriser la zone inondable, sauvegarder en particulier les éléments de structuration et d'ambiance : les ripisylves de l'Aude et de ses affluents (L'Orbiel, l'Argent Double) ;

- Préserver les premiers-plans des itinéraires de découverte de ces paysages remarquables, notamment « La Minervoise », mais aussi la RD 201 près du canal entre Villalier et Villadubert, la RD 606, panoramique vers Azille, la RD 124 dans le sillon entre Homps et Argens-Minervois, qui recouvre l'ancien chemin de halage. Les déplacements doux seront également valorisés pour favoriser l'articulation du canal et de l'Aude avec le territoire (parcours pédestres, veloroute et voie verte) ;

- Mettre en valeur le patrimoine exceptionnellement riche sur cette section : caves viticoles, bâti ancien lié au canal du temps de Riquet, ports anciens ou récents sur le canal, ouvrages et sites remarquables, villages, bâti rural et petit patrimoine vernaculaire ;

- Retrouver la mémoire de l'ancien canal au nord de Carcassonne, jalonné de quelques vestiges d'ouvrages encore visibles (aqueduc de l'Arnouze, écluse de Vilaudy) ;

- Soigner les abords des carrières et travailler sur la reconversion des sites lorsqu'ils ne sont plus en activité.

Ainsi, le site classé doit permettre, dans cette unité paysagère, de **valoriser et articuler** sur ce parcours très fréquenté **une multitude d'ouvrages patrimoniaux, de lieux emblématiques ou remarquables, de villages et de paysages méditerranéens particulièrement pittoresques.**



Préserver la qualité des paysages viticoles et maintenir une agricultutre dynamique

MONUMENTS HISTORIQUES CONCERNÉS PAR LE SITE CLASSÉ

- **Commune de Carcassonne** : « Pont aqueduc du Fresquel », inscrit le 19 Septembre 1996 ; « Croix du Pont-Rouge », inscrit le 10 avril 1948 ; « Pont-Rouge (ancien) », inscrit le 27 avril 1948
- **Commune de Trèbes** : « Pont aqueduc de l'Orbiel », classé le 24 Mars 1950
- **Commune de Blomac** : écluse de Fontfile, inscrite le 19 Septembre 1996
- **Commune de Puichéric** : « Pyramide », MH inscrit le 7 Avril 1952
- **Commune de La Redorte** : Epanchoir d'Argent-Double, inscrit le 19 Septembre 1996
- **Commune d'Azille** : « Aqueduc de l'étang de Jouarres », inscrit le 11 Décembre 1997
- **Commune de Olonzac** : « Ouvrages sur l'Ognon », inscrit le 28 janvier 1998 ; « Oppidum protohistorique », inscrit le 17 août 1978

LA VALLÉE DE L'AUDE

PALETTES DES ESSENCES VÉGÉTALES RECOMMANDÉES

STRATE ARBORÉE


Amandier


Arbre de Judée


Aulne glutineux


Aulne de Corse


Cèdre


Charme houblon


Chêne pubescent


Chêne vert


Cyprès de Provence


Cyprès d'Italie


Erable champêtre


Erable de Montpellier


Figuier d'Europe


Frêne oxyphylle


Kaki


Micocoulier de Provence


Mûrier blanc


Mûrier noir


Olivier d'Europe, variétés locales


Orme champêtre


Peuplier blanc


Peuplier d'Italie


Peuplier tremble


Pin d'Alep


Pin parasol


Platane


Poirier commun


Tilleul à petites feuilles


Saule blanc

LA VALLÉE DE L'AUDE

PALETTES DES ESSENCES VÉGÉTALES RECOMMANDÉES

STRATE ARBUSTIVE


Arbousier


Amélanchier


Aubépine


Buplèvre ligneux


Centranthe rouge


Chêne Kermès


Ciste blanc


Cognassier


Cornouiller sanguin


Eglantier


Épine noire


Filaire à feuille étroite


Filaire à feuille large


Genêt d'Espagne


Genévrier oxycèdre


Laurier noble


Nerprun alaterne


Noisetier


Pistachier lentisque


Pistachier térébinthe


Romarin


Seringat commun


Sureau noir


Viorne tin


Vigne

LA VALLÉE DE L'AUDE

PALETTES DES MATÉRIAUX RECOMMANDÉS

STRUCTURE DU MUR

Moellon calcaire



Moellon calcaire

FINITIONS DE FAÇADE

Enduit taloché
Enduit badigeon
Enduit à pierre-vue



Enduit taloché



Enduit badigeon



Enduit à pierre-vue



TEINTES RECOMMANDÉES

COUVERTURE

Tuiles «canal»
Tuiles mécaniques plates de terre cuite (tuiles de Marseille)

Les constructions édifiées après l'arrivée du chemin de fer (2° moitié du XIX° siècle) sont aussi couvertes en tuile mécanique plate de terre cuite (dîte aussi tuile de Marseille). Pour certains édifices viticoles elles font partie de leur art de bâtir. Lorsqu'elles sont attestées comme faisant partie de la réalisation initiale de l'édifice, les tuiles mécaniques plates de terre cuite doivent être maintenues, entretenues ou remplacées selon l'art et les techniques qui leur sont propres.



Tuiles «canal»



Tuiles mécaniques plates de terre cuite